

Alerte canicule - Mesures de la Ville de Troyes

Dès aujourd'hui, afin de protéger les Troyens face à la vague de chaleur et compte tenu de l'alerte canicule de niveau 3, la Ville de Troyes met en place des mesures spéciales :

- **Les piscines sont ouvertes plus longtemps, avec des nocturnes tous les jours :**

o Piscine des Chartreux

o Mardi : 8h-12h, 19h-**21h**

o Mercredi : 8h-12h, 15h-**21h** (au lieu de 19h)

o Jeudi : 8h-9h30, 16h-19h

o Vendredi : 11h-14h, 16h-**22h** (au lieu de 21h)

o Piscine Lucien Zins

o Mardi : 8h-9h45, 12h-14h, 16h15-19h15

o Mercredi : 15h-18h15

o Jeudi : 11h45-14h, 16h15-**21h** (au lieu de 19h15)

o Vendredi : 8h-9h45, 16h-19h45

- Durant la période d'alerte canicule de niveau 3, **l'entrée unitaire aux piscines est à demi-tarif** (2 EUR pour les adultes, 1 EUR pour les enfants)

- **Le parc des Moulins est ouvert tous les jours de 9h à 22h** (au lieu de 20h), **et ses jeux d'eau de 10h à 22h.**

- **Les petits jardins restent ouverts jusqu'à minuit** (au lieu de 22h)

Pour les scolaires, 36 brumisateurs sont en cours d'installation dans les cours d'écoles publiques. Les activités périscolaires sont adaptées en fonction de la chaleur (les activités sportives ou en extérieur seront remplacées par des activités plus calme, au frais).

Compte tenu de la distance à parcourir, les enfants des écoles maternelles Auguste-Millard et Jacques-de-Létin recevront des repas dans leur école, afin d'éviter aux plus jeunes convives ce déplacement vers la cantine.

Dans les espaces intergénérationnels, les activités du matin sont également adaptées, celles de l'après-midi sont annulées.

Les parents des enfants inscrits en **accueil de loisirs** ou en **maisons petite enfance** sont invités, dans toute la mesure du possible, à garder leurs enfants à domicile afin de leur éviter toute sortie. Les journées annulées seront déduites de la facture.

Pour rappel, chaque année, du 1er juin au 31 août, **le registre canicule de la Ville de Troyes** permet aux personnes fragiles (notamment les personnes handicapées ou les personnes de plus de 65 ans) de se faire connaître des services de la Ville, et surtout de rompre l'isolement lors des fortes chaleurs.

L'objectif étant de relayer auprès des personnes fragiles les conseils de prévention les plus adaptés aux conditions climatiques. En pratique, tous les jours, lors de ces épisodes de fortes chaleurs, les services de la Ville contactent les personnes inscrites sur la liste, afin de s'assurer qu'elles vont bien et qu'elles appliquent les bons gestes.

Pour s'inscrire ou pour inscrire un proche, les usagers peuvent appeler le 03 25 42 33 33 ou remplir le formulaire en ligne :

<https://www.ville-troyes.fr/97-formulaire-demande-suivi-canicule.htm>

La Ville de Troyes vous rappelle également des gestes utiles :

- o Évitez de sortir aux heures les plus chaudes
- o Protégez-vous de la chaleur (fermez les volets le jour), préférez les lieux frais (la Médiathèque Jacques Chirac, les centres-commerciaux, le cinéma, les églises...)
- o Rafraîchissez-vous (mouiller son corps et se ventiler)
- o Buvez de l'eau (ne pas boire d'alcool), mangez en quantité suffisante
- o N'hésitez pas à aider et à vous faire aider

En dehors des piscines et des jeux d'eau, la baignade est interdite. Un flyer de sensibilisation sera distribué aux écoliers dès demain et une affiche sera apposée dans tous les lieux publics.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr